

LEA
Société par actions simplifiée au capital de 78 000 euros
Siège social : Les Berlingous - 46220 PRAYSSAC
348 079 237 RCS CAHORS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 septembre,
A 16 heures 00,

Les associés de la Société LEA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 129, Avenue Jean Baptiste Calvignac 81400 CARMAUX, sur convocation en date du 2 août 2024 adressée à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rui Manuel ROCHA, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Esthel ROCHA est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président et le Secrétaire, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 174 actions sur les 3 174 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport du Président,
- Démission et remplacement du Président,
- Constatation de la cessation des fonctions du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

R M

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les statuts nomme en qualité de Président de la Société à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Rui Manuel ROCHA, démissionnaire :

Madame Esthel LEITE DA SILVA ROCHA
née NION le 16 septembre 1968 à VILLENEUVE SUR LOT (47),
demeurant à 1, Impasse Cadillac – 81640 MONESTIES

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Madame Esthel ROCHA remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner, accepte les fonctions de Président et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède et conformément à l'article 16 des statuts, l'Assemblée Générale prend acte compte tenu de la cessation des fonctions du Président, de la cessation des fonctions de Directeur Général de Madame Esthel ROCHA.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple.

R M

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président
Manuel ROCHA



Le Secrétaire
Esthel ROCHA

